

Nous avons pris d'importantes mesures pour y remédier chez nous. Nous avons vivement exhorté notre voisin à faire de même et à conclure avec nous un traité destiné à réduire les dommages causés à notre environnement en fixant des objectifs précis à atteindre dans des délais donnés. Mais les pluies acides ne se limitent pas à une nation ni même à un continent. Elles constituent un problème international, qui exige une solution internationale viable.

L'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone et le stockage des déchets toxiques sont eux aussi des sujets de préoccupation mondiale. Je suis encouragé par le fait que d'autres pays ont accordé une très grande importance à l'environnement lors du débat de cette année à ce sujet. Les problèmes de protection de l'environnement appellent un renforcement de la coopération internationale, où les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel.

Comme dans le cas des problèmes de sécurité, d'importantes mesures ont été prises. La signature, à Montréal il y a un an, du protocole sur la protection de la couche d'ozone, est une brillante illustration de ce que peut donner la coopération entre nations. J'invite tous les États qui ne l'ont pas fait encore à signer et à ratifier ce protocole.

La question de plus en plus urgente du réchauffement de la planète et des changements climatiques a été sérieusement examinée lors de la Conférence internationale sur l'atmosphère en évolution, tenue à Toronto en juin dernier. La communauté mondiale devrait viser comme objectif l'élaboration d'un droit international de l'atmosphère d'ici 1992.

Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'élaborer une convention mondiale sur les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux. Nous espérons qu'elle sera prête à recevoir la signature des États membres l'an prochain.

Monsieur le Président, ces différentes initiatives créent un puissant momentum qui doit être maintenu et même accru. D'autres démarches s'imposent.

Le Canada souscrit par exemple à une étude de faisabilité sur la création d'une banque mondiale de la conservation, qui travaillerait de concert avec la Banque mondiale. Il demande d'ailleurs à la Banque mondiale, à sa réunion annuelle à Berlin-Ouest, d'intégrer davantage les préoccupations environnementales dans la conception et la mise en oeuvre de ses projets. Il appuie entièrement l'idée